

Février 2022

CULTURE - ANIMATION



Retour sur :

Le spectacle proposé par le Parvis "Siffleurs de danse", le 12 Février au terminus a rencontré un immense succès, plus de 130 personnes ont répondu présentes. Il a, comme le précédent, remporté un vif succès.

LE 10 MARS 2022 À 10H :
LA FRANCE LIT !



Au programme en mars :

- 8 mars, 20h30, Terminus : spectacle en partenariat avec le Parvis "Escroc divin", théâtre/conte. Réservation au préalable souhaitée.
- 10 mars, à 10h : #10marsjelis. La France entière s'arrête pour lire ! Pour l'occasion, la Médiathèque proposera sur le marché un moment convivial de lectures pour tous.
- A l'occasion du Printemps des Poètes du 12 au 28 mars, des poèmes seront distribués aux commerçants d'Arreau. De plus, le 26 mars, 10h30, à la Médiathèque : RDV des histoires pour les 0-5 ans sur le thème de la Poésie.



Participer à la réduction des biodéchets et des coûts de traitement des ordures ménagères

Le traitement engendré par la collecte et le traitement des ordures ménagères sont couverts par le recouvrement de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) payée par les ménages. Les élus de la communauté de communes ont la responsabilité de ce service, en veillant à son efficacité et à son coût pour les administrés (étude spécifique en cours).

Toutefois, les habitants doivent effectuer le tri sélectif et avoir pour objectif la diminution des quantités des déchets collectés.

En effet, jeter ses ordures organiques, issues principalement de l'alimentation dans sa poubelle ajoute au coût global.

L'évolution de la fiscalité, votée par l'État, à travers la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) vient alourdir la facture liée au traitement de nos déchets et ne cessera d'augmenter dans les années à venir (+ 50% entre 2019 et 2021).

De 24 euros la tonne enfouie, nous passeront à 65 euros la tonne en 2025 ! (données SMTD 65).

Des solutions existent pour réduire le tonnage des ordures ménagères, par le comportement individuel :

- le tri sélectif

Pour les biodéchets :

- le compostage individuel (composteur de jardin)
- le tri des déchets alimentaires organiques collectif (poulailler communal, en construction dans un jardin du Calvaire).

De plus, l'action collective procure une satisfaction partagée, augmente le lien social et offre une dimension pédagogique aux plus jeunes.

